

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 232-22 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE DÉPÔT ET L'ANALYSE D'UNE DÉROGATION MINEURE PAR LA MRC BEAUCE-CENTRE » a été adopté le 18 janvier 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107^e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 24^e janvier deux mille vingt-trois.



Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Sandra Bernard,

(Prénom et nom)

greffière _____,

(Poste)

de la municipalité ou ville de Beauceville, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 13 février 2023 entre 8h30 et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 février 2023, à Beauceville, province de Québec.



Signature